

7

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES



7.1	ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	290	7.4	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2021	293
7.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	291	7.4.1	Projets de résolutions	293
7.2.1	Concernant la société	291	7.5	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	295
7.3	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2021	292	7.6	COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE	296
7.3.1	Projets de résolutions	292		Pôle Bancassurance	296
				Pôle Asset-management	296

7.1 ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Attestation du responsable de la publication du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également qu'à ma connaissance, le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 16 avril 2021



Éric Charpentier
Directeur Général

7.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 Place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code monétaire et financier depuis le 1er janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés dont le numéro est : RCS Lille Métropole 320 342 264.

Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 Place Richebé 59000 Lille.

7.2.1 Concernant la société

7.2.1.1 Objet social

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses affiliées et de leurs sociétaires. Elle a notamment pour objet :

- d'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes morales, en particulier des caisses affiliées et, à titre exceptionnel et sur accord du Conseil d'administration, de personnes physiques. Elle assure également tous recouvrements et paiements pour le compte de ses déposants ;
- d'établir entre les caisses affiliées, un mécanisme de compensation ;
- de faire aux caisses affiliées des avances avec ou sans affectation spéciale ;
- de faire des emplois de trésorerie ou d'épargne ;
- de se procurer les capitaux par emprunts, avances, escomptes ou émission d'emprunts obligataires, ainsi que par tout moyen autorisé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et les textes subséquents ;
- de prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- de déterminer et de mettre en œuvre la méthodologie et les critères nécessaires au respect des règles de supervision françaises et européennes ;
- de mettre en place et d'assurer le suivi d'une politique des risques.

Et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses caisses affiliées, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

7.2.1.2 Répartition statutaire des bénéfices

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : « les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou œuvres d'intérêt général ou professionnel ».

7.2.1.3 Tenue des assemblées générales

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'administration ou un quart des sociétaires le demande. Les motifs de la convocation doivent, dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'administration.

L'assemblée générale est convoquée par le Président du Conseil d'administration. Si le Président du Conseil d'administration refusait de convoquer l'assemblée générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'assemblée générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'assemblée générale.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'assemblée générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute assemblée générale que les objets portés à l'ordre du jour.

7.2.1.4 Document d'information annuelle

Au cours de l'année 2020, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié trois documents contenant une information financière :

- en avril 2020, le rapport annuel relatif à l'exercice 2019 ;
- en mai 2020, les dossiers de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) et à moyen terme (NEU MTN) ;
- en août 2020, l'information financière semestrielle au 30 juin.

7.2.1.5 Calendrier des publications financières

Agenda sous réserve de modification

Résultats annuels 2020	Mai 2021
Résultats semestriels	Août 2021

7.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2021

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe
4, Place Richebé – 59000 LILLE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

7.3.1 Projets de résolutions

Première Résolution

[Approbation des comptes sociaux]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2020 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 4 189,32 euros.

L'assemblée générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

Deuxième Résolution

[Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 612-5 et suivants du Code de commerce]

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate qu'aux termes du rapport spécial des commissaires aux comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Troisième Résolution

[Approbation des comptes sociaux globalisés]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième Résolution

[Approbation des comptes consolidés]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cinquième Résolution

[Budget 2021]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, arrête le budget de la Fédération à 3 637 milliers d'euros pour l'année 2021. La part des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,0144 % du montant moyen des capitaux gérés.

Sixième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Madame Sabine DUCROCCQ.

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Madame Sabine DUCROCCQ pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Laquelle déclare accepter cette fonction.

Septième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe CACAUX.

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Monsieur Philippe CACAUX pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Lequel déclare accepter cette fonction.

Huitième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur Michel HEDIN.

Eu égard aux dispositions statutaires, l'assemblée générale prend acte du fait que le mandat de Monsieur HEDIN ne peut être renouvelé et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Neuvième Résolution

[Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes]

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats de commissaire aux comptes titulaire, et de commissaire aux comptes suppléants, décide de renouveler pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026, le mandat de la société MAZARS, représentée par Madame VEAUTE, comme commissaire aux comptes titulaire.

Laquelle déclare accepter cette fonction.

Comme le permettent dorénavant la législation et nos statuts, l'assemblée générale décide de ne plus nommer de commissaire aux comptes suppléant.

Dixième Résolution

[Pouvoirs en vue des formalités]

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

7.4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2021

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
4 Place Richebé – 59000 Lille
Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

7.4.1 Projets de résolutions

Première Résolution

[Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des commissaires aux comptes approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qui lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Deuxième Résolution

[Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions et engagement visés aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.

Troisième Résolution

[Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 7.747.335,78 € de la manière suivante :

Réserve légale	387.366,79 €
Réserves ordinaires	7.358.968,99 €

Quatrième Résolution

[Evolution du capital social]

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que le capital social, qui était 372.545.250 € en fin d'exercice 2019, s'établit à 385.721.700 € au 31 décembre 2020.

Cinquième Résolution

[Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Eric CHARPENTIER, Directeur Général.

Sixième Résolution

[Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général Délégué]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Christian NOBILI, Directeur Général Délégué.

Septième Résolution

[Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Président du Conseil d'administration]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Olivier OGER, Président du conseil d'administration.

Huitième Résolution

[Vote sur les principes et les critères de détermination des éléments composant la rémunération du Directeur Général]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat, à Monsieur Eric CHARPENTIER, Directeur Général.

Neuvième Résolution

[Vote sur les principes et les critères de détermination des éléments composant la rémunération du Directeur Général Délégué]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat à Monsieur Christian NOBILI, Directeur Général Délégué.

Dixième Résolution

Vote sur les principes et les critères de détermination des éléments composant la rémunération du Président du conseil d'administration)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat à Monsieur Olivier OGER.

Onzième Résolution

[Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2020 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel par la Caisse Fédérale]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport de gouvernement, donne un avis favorable sur le montant global des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 4.539.874 €, versées durant l'exercice écoulé à 46 salariés, à savoir les membre du Conseil d'administration, les dirigeants effectifs, au sens de l'article L.511-73, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Douzième Résolution

[Vote consultatif sur l'enveloppe des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2020 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel au périmètre du Groupe CMNE]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne un avis favorable sur le montant des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 17.899.661 €, versées durant l'exercice écoulé à 105 personnes, à savoir les membres du Conseil d'administration, les dirigeants effectifs, au sens de l'article L.511-73, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque au périmètre du Groupe.

Treizième Résolution

[Résolution sur l'enveloppe de "Jetons de Présence")

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Comité des Rémunérations, de fixer le montant maximal des indemnités annuelles compensatrices de temps passé, à allouer aux membres du conseil d'administration à la somme de 120.000 euros pour l'exercice 2021.

Cette enveloppe pourra être utilisée en tout ou partie, selon les modalités validées par le conseil d'administration.

Quatorzième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Madame Sabine DUCROCQ,

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Madame Sabine DUCROCQ, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Laquelle déclare accepter cette fonction.

Quinzième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Madame Véronique HOSTI.

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Madame Véronique HOSTI pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Laquelle déclare accepter cette fonction.

Seizième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Monsieur Philippe CACAUX.

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Monsieur Philippe CACAUX, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

lequel déclare accepter cette fonction.

Dix-septième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Monsieur Damien PELLETIER.

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Monsieur Damien PELLETIER pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Lequel déclare accepter cette fonction.

Dix-huitième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Monsieur Michel HEDIN.

Eu égard aux dispositions statutaires, l'assemblée générale prend acte du fait que le mandat de Monsieur HEDIN ne peut être renouvelé, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Dix-neuvième Résolution

[Pouvoirs en vue des formalités]

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

7.5 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Table de concordance	Pages
ORGANIGRAMME	
Présentation de la société et du Groupe	5-9
Liens de dépendance de la société au sein du Groupe	/
ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
Noms et fonctions des membres des organes d'administration et de direction et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci	12-13, 20-22
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	19
Composition et fonctionnement des Comités	14
APERÇU DES ACTIVITÉS	
<ul style="list-style-type: none"> ● Principales activités ● Principales activités de la société ● Nouveau produit et/ou nouvelle activité ● Principaux marchés ● Position concurrentielle de la société 	28-40
INFORMATION SUR LES TENDANCES	
Déclarations sur les perspectives de la société	41-42
Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	41-42
Facteur de risques	50-135
Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF)	144-163
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société	
Principaux actionnaires	23-25
Nature du contrôle exercé par la société	50-135
Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	/
États financiers	170-276
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifications des informations financières historiques annuelles ● Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées ● Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux 	245-249
Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	/
Date des dernières informations financières auditées	31/12/20
Informations financières intermédiaires	/
<ul style="list-style-type: none"> ● Informations financières semestrielles ● Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen 	/
Procédures judiciaires et d'arbitrage	/
Changement significatif de la situation financière de la société	/
INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	
Personnes responsables	
Responsable du document de référence	290
Attestation du responsable	290
Histoire et évolution de la société	
Raison sociale et nom commercial de la société	291
Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	291
Date de constitution et durée de vie de la société	291
Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine	
Adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	296
Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	/
CONTRATS IMPORTANTS	
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	

7.6 COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

PÔLE BANCASSURANCE

Réseau France

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE)

4 Place Richebé – 59000 Lille.

Tél : 03 20 78 38 38

Site internet : www.cmne.fr

- Président du Conseil d'administration : **Olivier OGER**
- Directeur Général : **Éric CHARPENTIER**
- Directeur Général Délégué : **Christian NOBILI**

Bail Actéa

4 Place Richebé – 59000 Lille

Tél : 03 28 02 57 05

Site internet : www.bail-actea.fr

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-François VENO**

Bail Actéa Immobilier (ex Nord Europe LEASE)

4 Place Richebé – 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 26

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-François VENO**

Nord Europe PARTENARIAT

4 Place Richebé – 59000 Lille

Tél : 02 28 02 56 83

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Philippe AMOURIAUX**

Réseau Belgique

BEOBANK NV/SA

Boulevard G^{al} Jacques, 263 G – 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 626 51 11

Site internet : www.beobank.be

- Président du Conseil d'administration : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Guy SCHELLINCK**

PÔLE ASSET-MANAGEMENT

Groupe La Française

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Olivier OGER**
- Président du Directoire : **Patrick RIVIÈRE**

La Française Asset-Management

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 43 12 01 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIERE**
- Président du Directoire : **Jean-Luc HIVERT**

La Française Real Estate Managers

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIERE**
- Président du Directoire : **Philippe DEPOUX**
- Directeurs Généraux : **Marc-Olivier PENIN et David RENDALL**

La Française AM Finance Services

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMTE**
- Directeurs Généraux : **Thierry SEVOUMIANS et Thierry GORTZOUNIAN**

Inflection Point By La Française

78 Brook Street – London W1K5EF (Royaume-Uni)

Site internet : www.la-francaise.com

Veritas Portfolio GmbH KG

Taunusanlage 18 – Main Building

60325 Frankfurt

Germany